

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 12 janvier 2015 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure

NOR : INTK1500722A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête:

Article 1^{er}

La médaille de la sécurité intérieure, échelon or, est décernée à Mme Clarissa JEAN-PHILIPPE, brigadier de police municipale, à titre posthume.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 janvier 2015.

BERNARD CAZENEUVE